



Protection des réfugiés érythréens en Suisse contre la répression du régime

Depuis 2001, le régime érythréen opprime la population avec une brutalité extrême. Il fait disparaître des personnes sans procès afin d'étouffer toute contestation, enferme des dizaines de milliers de personnes dans des prisons de torture, parfois pendant des décennies, et soumet les femmes à des violences sexuelles systématiques. Environ un cinquième de la population érythréenne, estimée à 4 à 5 millions de personnes, a fui vers les pays voisins, l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Australie au cours des 15 dernières années. Mais le bras long du régime s'étend jusqu'ici. Il impose à la diaspora un impôt qui représenterait jusqu'à un tiers du budget de l'Etat. La dictature finance ainsi la répression et les guerres, comme dans le Tigray, en Éthiopie, où les troupes érythréennes ont à nouveau commis les pires crimes de guerre en 2020/21.

Une partie des réfugiés érythréens vit en Suisse. Ici aussi, le régime qu'ils ont fui entretient un réseau d'informateurs qui surveille les opposants, filme leurs manifestations et fournit les bases de leur chantage en les dénonçant au consulat érythréen. Ces fidèles du régime sont souvent recrutés parmi les nostalgiques de la guerre d'indépendance de 1991, qui n'ont jamais connu la dictature répressive parce qu'ils ont fui avant. Soutenus par le régime, ils organisent ce qu'ils appellent des festivals culturels, où ils se moquent des réfugiés de l'opposition et les insultent. Ces provocations ont récemment donné lieu à des affrontements à Gerlafingen ou Opfikon.

Les activités répressives des représentants (toujours des hommes) du régime constituent des infractions au regard du droit suisse. Mais les autorités de poursuite pénale n'ont pas la volonté d'intervenir. Tant que les enquêtes sont rares et les témoins potentiels peu protégés, les preuves restent insuffisantes. Le fait que la politique bourgeoise rêve d'un accord de reprise et souhaite donc maintenir les canaux diplomatiques ouverts et ne pas les encombrer de procédures pénales contribue à l'inaction.

La Suisse favorise ainsi l'oppression et l'exploitation des réfugiés érythréens. Elle accepte que les membres de leur famille restés en Érythrée soient incarcérés et torturés afin de discipliner les réfugiés en Suisse. Et la Suisse contribue ainsi indirectement au financement de guerres en Afrique de l'Est, qui produisent à leur tour des réfugiés. Cette complicité doit cesser !

Le PS Migrant-es exige donc :

1) Au lieu de contraindre les réfugiés érythréens sans documents à se procurer des papiers auprès du consulat érythréen, le SEM doit établir des documents de remplacement ou se baser sur les clarifications effectuées dans le cadre de la procédure d'asile. Si les personnes admises à titre provisoire déposent une demande pour cas de rigueur et demandent un séjour B, elles ne doivent pas être contraintes de fournir à nouveau une preuve d'origine, car celle-ci a été établie depuis longtemps dans le cadre de la procédure d'asile. Aujourd'hui, le SEM contraint les demandeurs à se livrer au consulat érythréen à Genève. Mais celui-ci ne délivre les papiers exigés par le SEM que si les requérant-es signent une lettre de repentir, paient la taxe de 2 % sur les diasporas avec effet rétroactif depuis leur arrivée en Suisse et fournissent de nombreuses données sur leurs proches en Érythrée. Il existe des cas avérés où des parents d'opposants manifestant en Suisse ont disparu en prison en Érythrée. De nombreux réfugiés ne sont donc pas prêts à s'adresser au consulat. Cela entraîne des coûts supplémentaires pour les cantons et les communes, par exemple lorsque des enfants naissent et que l'APEA doit établir des curatelles parce que des papiers manquent. Des complications surviennent également en cas de mariage, de recherche d'emploi, de contrats, de questions de logement ou de décès. Les personnes concernées sont limitées dans leur liberté de mouvement, les voyages sont impossibles. Cette situation est indigne. D'autres pays européens (Norvège, Allemagne, Danemark) ont développé des solutions alternatives. Nous demandons que les autorités suisses s'inspirent de ces pratiques et renoncent à l'obligation de se procurer un passeport. Nous demandons également que le SEM exa-

mine si les autorités suisses délivrent elles-mêmes des documents de voyage aux personnes concernées (environ 7900), en s'inspirant par exemple du « passeport vert suisse » délivré aux réfugiés d'origine afghane. On ne leur demande plus, du moins en partie, de se présenter à la représentation diplomatique du gouvernement taliban pour obtenir un certificat d'origine. De même, les réfugiés érythréens ne peuvent pas être tenus de se présenter à « leur » consulat.

2. La justice doit poursuivre et réprimer systématiquement les actes interdits de l'Etat érythréen en Suisse, notamment l'extorsion de l'impôt de la diaspora. Dès 2011, le Conseil de sécurité de l'ONU a interdit à l'Érythrée, au paragraphe 11 de sa résolution 2023, de lever des impôts en dehors de l'Érythrée par le biais de l'extorsion, de la menace de violence et d'autres moyens illicites. Le Conseil de sécurité a ainsi créé un droit international contraignant que la Suisse doit également faire respecter. Le Ministère public de la Confédération a classé une procédure engagée en 2015 parce qu'il n'a pas trouvé d'indices et de preuves suffisantes pour démontrer que l'Érythrée avait eu recours à la contrainte. La situation s'est encore aggravée depuis. Le rapporteur spécial des Nations unies sur les droits de l'homme en Érythrée confirme au paragraphe 74 de son rapport A/HCR/53/20 du 9 mai 2023 que l'Érythrée utilise des moyens de contrainte interdits pour collecter la taxe de la diaspora. De même, les réfugiés sont désormais plus enclins à surmonter leur peur et à témoigner, soit parce qu'ils n'ont plus rien à perdre, leurs proches ayant déjà pris la fuite ou étant en prison, soit parce que leur désespoir est grand. Si la Suisse constate que des témoins sont intimidés, elle doit les protéger au moyen d'un programme de protection des témoins et ne pas céder au chantage de l'Érythrée.

3. L'ouverture de procédures pénales est également justifiée par l'incitation à la violence par l'Érythrée. Pour préparer la 33e fête de l'indépendance, le dirigeant érythréen à long terme Isayas Afewerki s'est adressé aux fidèles du régime en Europe dans des messages vidéo belliqueux. Il a appelé les jeunes à créer un « 4e front » (le régime entretient trois autres fronts en Érythrée) et à « exterminer » les ennemis du régime à l'étranger (c'est-à-dire les opposants parmi les réfugiés) de manière proactive, avec une organisation militaire et des armes ; il y aura des blessés, c'est inévitable dans une guerre, dit Afewerki. Cet appel sans équivoque à la violence concerne, outre la Suisse, toute l'Europe et a déjà fait trois morts en Israël au printemps 2024. Le Conseil fédéral ne doit pas tolérer cette exportation de la violence. Nous lui demandons de réagir et d'empêcher le régime érythréen d'inciter et de provoquer des actes de violence en Suisse.

Avis du comité directeur : approbation
--